

Procès-verbal du Conseil municipal du 27 mai 2021

Présents : M. ROULOT, M. NEDJAR (à partir de 18 h 35), Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, Mme GOMEZ, Mme EL MANANI, M. DADDA, M. BA, M. POËSSEL, M. PROD'HOMME, M. RUBANY, Mme DANGERVILLE, M. NITOU SAMBA, Mme BOULET, M. MENIRI, Mme TIZNITI, Mme DIALLO Aïcha, M. OLIVIER, Mme CETINKAYA, Mme NAZEF, M. BUISINE, M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme LE LEPVRIER, M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX, M. SAHED (à partir de 18 h 25)

Excusés et ont donné procuration : M. FLORIN à M. BA, Mme EL HAJOUÏ à Mme MACKOWIAK, Mme BOCK à Mme DIALLO Aïcha, Mme DIALLO Aminata à Mme LE LEPVRIER

Excusés : M. NEDJAR puis présent à partir de 18 h 35, M. SAHED puis présent à partir de 18 h 25

Secrétaire de séance : Mme NAZEF

M. le Maire annonce la démission de Mme LE ROUX Martine et l'installation de M. BUISINE Stéphane, en qualité de conseiller municipal.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 9/03/2021 :

Mme Dumoulin demande que le compte rendu du conseil municipal ne soit pas publié sur le site après la séance du conseil municipal mais après son adoption lors du conseil suivant, et informe que le compte rendu du conseil municipal du 10 février 2021 n'a pas été publié sur le site de la ville.

M. le Maire accède à la demande de Mme Dumoulin et indique que les procès verbaux seront diffusés après adoption lors du conseil suivant.

Vote : 28 pour (absence de M. Nedjar), **3 abstentions** (M. Maillard, M. Boutry, Mme Saint-Amaux) (absence de M. Sahed).

DECISIONS :

- Décisions prises par Monsieur le Maire n° 12/2021 à n° 34/2021

12/2021 : M. Maillard demande si les ateliers MAO ont été maintenus ouverts lors de la crise sanitaire. M. Bouré indique que l'association a suivi les prescriptions sanitaires sur les fermetures d'activités mais que les ateliers MAO qui n'ont pas eu lieu en présentiel ont fait l'objet d'une continuité pédagogique en visio. M. Maillard demande pourquoi, la convention est rédigée en vue du versement de la subvention en totalité si l'ensemble des prestations n'ont pas été effectuées.

12/2021 : M. Maisonneuve s'étonne également du montant total de cette convention sur cette période de crise et souhaite avoir le rapport d'activité de cette association sur les exercices 2019 et 2020, ainsi que les sommes réellement versées.

13/2021 : M. Duprat intervient sur la convention qui acte le principe de contrôle des arrêts de travail et indique que cette disposition ajoute une pression psychologique supplémentaire au mal être au travail de certains agents. Le nombre d'arrêt de travail indiqué dans le bilan social de la ville atteste de cette situation. Il précise également que la réorganisation des services semble également particulièrement brutale et demande quelles mesures vont être mises en œuvre pour prendre en compte la souffrance au travail des agents.

34/2021 : M. Duprat estime que c'est une première avancée de faire appel à Finance Active concernant la mission d'assistance et de conseil sur la gestion de la dette et aurait préféré un audit global de la ville.

15/2021 : M. Duprat demande quel est l'intérêt public à la décision de préemption du terrain situé au 162 rue du Docteur Vinaver et est étonné du projet de plantation d'arbre sur un terrain qui est terrassé et bétonné.

13/2021 : Mme Saint-Amaux demande pourquoi ne pas faire appel au médecin de prévention du centre de gestion au lieu de faire appel à une société pour assurer des contrôles sur les arrêts de travail.

15/2021 : Mme Saint-Amaux souhaiterait également avoir des éléments sur cette préemption.

15/2021 : Mme Dumoulin intervient également sur ce droit de préemption.

16/2021 : Mme Dumoulin demande combien de personnes sont concernées par l'action de l'apprentissage de la langue organisée par le GRETA.

22 et 23/2021 : Mme Dumoulin demande quelles sont les raisons qui ont conduit à rédiger un avenant de prolongation de deux mois de ces deux contrats.

M. Le Maire indique que les réponses seront formulées lors de la rédaction du procès verbal et que différents sujets seront traités lors de la présentation des délibérations fixées à l'ordre du jour.

Délibérations :

➤ Rapporteur : M. ROULOT, Maire :

Direction des Finances :

- Adoption du compte de gestion 2020 du Budget Ville 21/2021

Arrivée de M. SAHED à 18 h 25

Vote : 23 pour (absence de M. Nedjar), **9 abstentions** (M. Maisonneuve, Mme Dumoulin, M. Duprat, Mme Diallo Aminata, Mme Le Lepvrier, M. Maillard, M. Boutry, Mme Saint-Amaux, M. Sahed).

- Adoption du compte de gestion 2020 du budget annexe « Service extérieur des Pompes Funèbres » 22/2021

Vote : 27 pour (absence de M. Nedjar), **5 abstentions** (M. Maisonneuve, Mme Dumoulin, M. Duprat, Mme Diallo Aminata, Mme Le Lepvrier).

- Approbation du compte administratif 2020 du budget Ville 23/2021

Arrivée de M. Nedjar à 18 h 35

M. Maillard indique qu'en comparaison au CA de 2019, la collectivité a réalisé une diminution de 465 256 € des dépenses réelles de fonctionnement liées à la crise sanitaire COVID ainsi qu'une augmentation de 48 447 € des recettes qui a permis, en partie, de rééquilibrer le budget. M. Maillard indique que son groupe a voté contre le budget 2020 et qu'il votera contre le CA 2020.

M. le Maire propose que les questions techniques pour lesquelles des réponses ne peuvent être apportées en séance soient reportées dans le compte rendu en précisant que le procès verbal reprend le plus fidèlement possible les débats.

M. Duprat est favorable sous réserve qu'en début de conseil municipal suivant les élus puissent revenir sur des questions qui n'auraient pas eu de réponses ou qui auraient besoin de complément de réponse.

M. Duprat apporte les réflexions suivantes :

* Sur la présentation faite en séance :

- page 4 : sur l'encours de la dette, M. Duprat relève que la commune a des emprunts à taux variable qui font peser un risque pour la commune,
- page 6 : M. Duprat relève que le coût de la crise sanitaire de 24 000 € correspond au coût d'une délégation d'un conseiller municipal de la majorité et constate une baisse de l'activité culturelle sur la période alors que cela ne semble pas s'appliquer à la convention avec l'association Mouv'Mantais,
- page 7 : M. Duprat demande des explications sur le nombre d'agents qui ne correspond toujours pas aux chiffres annoncés l'an dernier,

* sur le document officiel du compte administratif :

- page 13 : M. Duprat souhaiterait savoir pourquoi il y a 343 406 € de dépenses de personnel non utilisé,
- page 202 : sur la liste des amortissements, M. Duprat est étonné que les arbustes soient mentionnés,
- pages 209 et 210 sur les coûts des abris bus (26 163.60 € et 17 988 €), M. Duprat souhaite avoir des explications sur des coûts qui semblent élevés et dont le prix est variable,
- page 223 : M. Duprat demande pourquoi le compte administratif reprend la liste des subventions attribuées aux associations et ne fait pas apparaître l'association Mouv'mantais.

M. Maillard revient sur la proposition de M. le Maire et indique que son groupe est défavorable à cette proposition dans la mesure où les réponses apportées lors de la séance peuvent faire évoluer le vote et que le personnel de la direction générale présent en séance, peut répondre aux questions techniques.

Mme Dumoulin rejoint les propos de M. Maillard sur les réponses aux questions en séance.

Mme Dumoulin regrette que les dépenses liées au COVID aient été limitées et qu'il n'y ait pas eu plus d'action mises en place sur cette période, sur de l'aide alimentaire, sur la santé, sur des aides pour les commerçants.... Mme Dumoulin indique que le site de la ville ne reprend pas la liste des commerçants et artisans.

Mme Dumoulin indique que le compte administratif fait apparaître une capacité d'autofinancement nette négative qui ne permet pas de rembourser les intérêts de la dette, et que la durée d'endettement de la ville est de 12 ans alors que la moyenne des villes de la même strate est de 10 ans. Mme Dumoulin craint que l'augmentation des impôts ne serve qu'à combler ce déficit. Son groupe votera contre.

M. Nedjar précise que le compte administratif a été impacté par la crise sanitaire et qu'il est difficile de comparer la ville à d'autres communes compte tenu des spécificités de chaque collectivité et que les dispositions prises lors du précédent conseil municipal, en matière fiscale, permettront de stabiliser les finances de la ville. En ce qui concerne les abris bus, le coût est différent en fonction de la nature des travaux à mettre en œuvre. La Communauté Urbaine a les compétences transport et voirie, mais considère que les abris bus sont des éléments de confort et sont laissés à la charge des collectivités, et il n'est pas normal et acceptable que la ville se substitue à la communauté urbaine sur ce sujet.

M. le Maire indique que les 2 millions d'euros de recettes fiscales seront exclusivement consacrés à la mise en œuvre du projet politique. Un travail a été fait en 2020 et sera poursuivi pour renégocier les emprunts.

Sur la décision 12/2021, M. le Maire rappelle que l'association intervient sur la ville en tant que prestataire de service sur la mise en place d'ateliers de musique assistée par ordinateur, qu'elle est payée en fonction des séances effectuées et qu'elle ne perçoit pas de subvention classique de fonctionnement et de ce fait n'apparaît pas dans le tableau des subventions versées aux associations.

Sur la capacité d'autofinancement, M. le Maire rappelle que les recettes générées par l'augmentation des impôts serviront à la mise en œuvre du programme et de fait au redressement de la capacité d'autofinancement.

Vote : 23 pour (les textes prévoient que M. le Maire quitte la séance au moment du vote et ne participe pas au vote), **9 contre** (M. Maisonneuve, Mme Dumoulin, M. Duprat, Mme Diallo Aminata, Mme Le Lepvrier, M. Maillard, M. Boutry, Mme Saint-Amaux, M. Sahed).

- Approbation du compte administratif 2020 du budget annexe « Service extérieur des Pompes Funèbres »
24/2021

Vote : 27 pour (les textes prévoient que M. le Maire quitte la séance au moment du vote et ne participe pas au vote) **5 abstentions** (M. Maisonneuve, Mme Dumoulin, M. Duprat, Mme Diallo Aminata, Mme Le Lepvrier).

- Affectation définitive des résultats de l'exercice 2020 – Budget Ville
25/2021

Vote : 24 pour, 9 contre (M. Maisonneuve, Mme Dumoulin, M. Duprat, Mme Diallo Aminata, Mme Le Lepvrier, M. Maillard, M. Boutry, Mme Saint-Amaux, M. Sahed).

- Affectation définitive des résultats de l'exercice 2020 – Budget annexe « Service extérieur des Pompes Funèbres »
26/2021

Vote : 28 pour, 5 abstentions (M. Maisonneuve, Mme Dumoulin, M. Duprat, Mme Diallo Aminata, Mme Le Lepvrier)

- Attribution de compensation – ventilation entre la section de fonctionnement et la section d'investissement
27/2021

Vote : 24 pour, 5 abstentions (M. Maisonneuve, Mme Dumoulin, M. Duprat, Mme Diallo Aminata, Mme Le Lepvrier), **4 contre** (M. Maillard, M. Boutry, Mme Saint-Amaux, M. Sahed)

- Rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et Cohésion Sociale – année 2020 **28/2021**

Mme Dumoulin indique que son groupe ne participera pas au vote, car il aurait fait d'autres choix notamment sur la maison médicale, car la somme de 220 000 € concernant la maison médicale aurait pu être versée par le Département et un autre projet aurait pu être présenté au titre de la DSUCS.

Mme Dumoulin revient sur les critiques faites par la majorité sur la communauté urbaine alors que la communauté urbaine finance un certain nombre de projet sur Limay.

M. Nedjar rappelle que la ville a adressé trois courriers au Département sur ce sujet et qu'elle n'a jamais obtenu de réponse alors que d'autres communes ont obtenu des financements du Département sur la création de maison médicale.

M. Nedjar indique également que la ville est toujours en attente de réponse sur les travaux prévus dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement de la communauté urbaine, alors que d'autres villes ont les éléments sur les investissements de la communauté urbaine.

M. Duprat précise que lorsqu'il y a des appels à projet du Département, il convient de répondre dans les délais et revient sur le fait que les élus limayens sont membres de l'exécutif de la communauté urbaine et que c'est à eux d'informer les limayens.

Vote : pour dire que le conseil municipal a pris acte : 28 pour, 5 ne participent pas au vote (M. Maisonneuve, Mme Dumoulin, M. Duprat, Mme Diallo Aminata, Mme Le Lepvrier)

- Rapport d'utilisation de la dotation du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FRSIF) pour l'année 2020 **29/2021**

Mme Dumoulin intervient sur le taux de financement de la maison de santé, car la ville aurait obtenu 220 000 € au titre de la DSUCS et 264 000 € du FRSIF et aurait également sollicité de la DSIL au titre de l'action cœur de ville, lors d'un précédent conseil municipal. Mme Dumoulin souhaiterait avoir le détail du financement de cette opération.

M. Nedjar répond que la ville a obtenu 225 000 € au titre de la DSIL, et indique que le plan de financement va lui être transmis.

M. le Maire indique que les services sollicitent le plus de subvention possible sur tous les projets.

Vote : pour dire que le conseil municipal a pris acte : 28 pour, 5 ne participent pas au vote (M. Maisonneuve, Mme Dumoulin, M. Duprat, Mme Diallo Aminata, Mme Le Lepvrier)

- Neutralisation de l'amortissement de l'attribution de compensation investissement **30/2021**

Vote : 24 pour, 5 ne participent pas au vote (M. Maisonneuve, Mme Dumoulin, M. Duprat, Mme Diallo Aminata, Mme Le Lepvrier), **4 contre** (M. Maillard, M. Boutry, Mme Saint-Amaux, M. Sahed).

- Décision modificative n° 1

31/2021

M. Duprat intervient sur l'achat d'un véhicule à 30 000 € non prévu pour lequel les crédits sont pris sur le budget environnement, et estime que ce budget étant relativement faible, les crédits auraient pu être pris sur d'autres crédits disponibles.

M. Maillard souhaite avoir des explications sur le coût de 30 000 € qui est un coût important. Son groupe votera contre la décision modificative puisqu'il a voté contre le budget 2021.

Mme Dumoulin demande s'il s'agit d'un véhicule électrique.

M. Le Maire ne peut répondre précisément à cette question mais confirme l'orientation politique de déployer à chaque fois que c'est possible, le parc de véhicule en électrique.

Vote : 24 pour, 9 contre (M. Maisonneuve, Mme Dumoulin, M. Duprat, Mme Diallo Aminata, Mme Le Lepvrier, M. Maillard, M. Boutry, Mme Saint-Amaux, M. Sahed).

Direction des Ressources humaines :

- Création de postes dans le cadre du dispositif Adultes relais – Contrat d'adultes relais 32/2021

Mme Saint-Amaux souhaite avoir des informations sur les missions notamment en terme de parentalité et quelle coopération avec les institutions va être mise en place. Mme Saint-Amaux insiste sur le fait que s'agissant de poste d'adultes relais le besoin en formation est important notamment en matière de médiation sociale et souhaite savoir si cet aspect est bien pris en compte, de quelle formation il s'agit et si c'est une formation diplômante.

S'agissant de la création d'emplois précaires, son groupe votera contre.

Mme Dumoulin rappelle que c'est un dispositif financé par l'Etat, qui existe depuis longtemps et s'étonne qu'il soit seulement mis en œuvre sur Limay en 2021.

M. Duprat demande à ce qu'un rapport annuel d'activité soit transmis à l'opposition, et si le nombre de 5 postes est évolutif ou non.

M. le Maire indique qu'une formation est prévue pour accompagner les agents dans la prise de poste et dans l'intégration de leurs différentes missions. Le choix des candidats et le recrutement s'est fait lors d'un réel travail de concertation avec différents élus. Une réflexion est en cours sur les locaux qui seront à terme trop exigus pour recevoir l'ensemble des agents du secteur de la prévention et de la tranquillité. Les postes d'adultes relais sont adaptés à ces missions et permettent à la collectivité d'obtenir des financements de l'Etat.

Vote : 29 pour, 4 contre (M. Maillard, M. Boutry, Mme Saint-Amaux, M. Sahed).

- Modalités de mise en place du compte personnel de formation (C.P.F.) 33/2021

M. Duprat intervient sur le mal-être au travail des agents de la ville et précise que le compte personnel de formation ne sera pas la solution miracle aux problèmes rencontrés. Normalement, le CPF est un droit qui échappe à l'accord de l'employeur car la demande ne doit pas transiter par la direction des ressources humaines, ce qui va être mis en œuvre permet un contrôle sur les agents qui va à l'inverse de l'esprit du dispositif et nuit au bien être de l'agent.

Mme Saint-Amaux explique que c'est un système qui répond aux besoins des employeurs. Les nouveaux textes remettent en cause la formation professionnelle et les obligations des employeurs, sont en recul par rapport aux précédents textes et mettent à mal le CNFPT. Son groupe votera contre.

Mme Dumoulin demande si le comité technique a été consulté et pourquoi le contrat d'engagement citoyen n'a pas été mis en place en même temps. Mme Dumoulin est étonnée par le calendrier puisque une somme de 10 000 € est allouée pour 2021 alors que les demandes doivent être déposées entre le 1^{er} janvier et fin février de l'année. Son groupe s'abstiendra.

M. le Maire confirme que le comité technique a bien été consulté sur le compte personnel de formation et sur le projet de réorganisation sur deux comités techniques rapprochés et que ces deux sujets ont fait l'objet d'un vote à l'unanimité.

Vote : 24 pour, 5 ne participent pas au vote (M. Maisonneuve, Mme Dumoulin, M. Duprat, Mme Diallo Aminata, Mme Le Lepvrier), **4 contre** (M. Maillard, M. Boutry, Mme Saint-Amaux, M. Sahed).

- Nouvel organigramme de la Ville de Limay et mise à jour du tableau des effectifs 34/2021

M. le Maire donne la parole à M. Trinquier, Directeur général des services, qui explique la démarche de la réorganisation afin de mettre en œuvre le programme politique.

Mme Saint-Amaux indique que le conseil municipal doit se prononcer sur un nouvel organigramme qui n'est pas joint à la délibération. Mme Saint-Amaux constate que c'est une liste de postes supprimés et créés qui est présentée et souhaite savoir s'il s'agit de poste ou de personne qui occupe les postes, par exemple la suppression d'un poste de directeur général adjoint et la création de deux postes de directeurs généraux adjoints, pourquoi ne pas avoir simplement créé un poste.

Mme Saint-Amaux revient sur les comités techniques des 18 et 26 mai 2021 et souhaite savoir pourquoi un 2^{ème} comité technique a été réuni une semaine après. Sur la création d'un demi poste de médecin du travail, Mme Saint-Amaux reconnaît la nécessité d'avoir un médecin du travail, estime que le médecin étant lié à la collectivité n'aura pas la même neutralité qu'un médecin du centre de gestion, et qu'un agent en souffrance aura du mal à se confier à un médecin qui sera rémunéré par le même employeur.

De même, sur la création du poste de chef de police municipale et d'un poste de gardien brigadier, Mme Saint-Amaux demande si les postes d'ASVP seront transformés en poste de policiers municipaux.

Mme Saint-Amaux revient sur le manque de transparence de cette délibération où aucun organigramme n'a été joint alors qu'il a été présenté aux directeurs de service ; il aurait été préférable d'avoir l'organigramme actuel et le nouvel organigramme.

Mme Dumoulin indique avoir été informée que des agents ont déjà quitté la collectivité après avoir subi des pressions et relève qu'un motif apparaît sur la majorité des postes supprimés sauf pour les postes de DGA, de direction de l'informatique et de direction du pôle prévention tranquillité et demande ce qui va être fait de ces postes, et constate qu'une police municipale va être créée.

M. le Maire apporte les précisions suivantes :

- lors du premier comité technique, les représentants du personnel ont émis un avis défavorable, des agents étant en souffrance. 7 agents ont de nouveau été reçus par

la direction générale et le comité technique du 26 mai 2021 a émis un avis favorable,

- sur la création du demi poste de médecin, le centre de gestion est en difficulté pour désigner un médecin et les services de la ville ont exploré toutes les solutions pour réussir à avoir un médecin du travail, il y a nécessité de créer ce poste devant les besoins de la collectivité,

- pour créer la police environnementale, il y a l'obligation de créer une police municipale, néanmoins les missions qui seront confiées aux agents ne seront pas celles d'une police municipale, il s'agit d'un renforcement du pôle prévention sur des missions environnementales qui sera particulièrement mobilisé sur dépôts sauvage, déjections canines et voitures ventouses,

- l'organisation en pôle a été initié lors du précédent mandat mais n'a pas fonctionné car certains directeurs de pôle n'avaient pas de rapport hiérarchique avec les directeurs de service, cette organisation devait être revue.

- le poste de directeur prévention tranquillité va changer de périmètre pour prendre en compte le nouveau périmètre regroupant les médiateurs, les ASVP et la police environnementale pour répondre à la demande de la population. Une motion sera présentée en fin de conseil municipal pour demander un renfort de la police nationale sur la ville.

Mme Saint-Amaux reprend l'intervention de M. le Maire, sur les agents en souffrance désignés par les représentants du personnel qui ont été reçus par la direction générale et demande à avoir connaissance du nombre d'agents concernés qui ont demandé l'imputabilité au service de leur souffrance au travail et qui se sont vus refusés cette imputabilité.

Mme Saint-Amaux réitère sa demande d'obtenir l'organigramme avant de se prononcer sur cette délibération qui acte que les élus doivent se prononcer sur l'organigramme.

Mme Dumoulin revient sur la nécessité d'une police municipale notamment pour traiter des dossiers tels que ceux de la rue Delestraint et interroge sur les suites données au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance restreint qui a eu lieu sur le sujet et où le proviseur n'a pas de réponse aux questions posées, notamment sur la pose de video protection.

M. Nedjar précise que la souffrance au travail n'est pas uniquement liée à l'organisation ou à la réorganisation, mais peut être liée à des situations qui perdurent, à des périmètres d'intervention mal définis, des responsabilités floues qui font qu'à un moment donné des agents ne se retrouvent pas dans les organisations. Cette évolution de l'organisation permet de réaffirmer des objectifs et retrouver du sens dans les valeurs notamment du service public. Il y a également une forte attente de certains agents.

M. Maillard revient sur la décision n°13/2021 qui instaure une maîtrise de l'absentéisme, sur la création d'un compte personnel de formation et d'un demi poste de médecin du travail. Ces éléments font apparaître un problème d'absence au travail et que ce n'est pas en réorganisant que cela résoudra le problème et qu'il y a un souci au niveau de la gestion des ressources humaines et le management qui doit être humain.

M. Maillard revient sur la création de la police municipale qui n'était pas annoncée lors de la campagne électorale.

Vote : 24 pour, 5 ne participent pas au vote (M. Maisonneuve, Mme Dumoulin, M. Duprat, Mme Diallo Aminata, Mme Le Lepvrier) **4 contre** (M. Maillard, M. Boutry, Mme Saint-Amaux, M. Sahed).

- Définition de projets identifiés et création de cinq emplois non permanents, nécessaires à la réalisation de ces projets 35/2021

M. Duprat indique qu'avant la création d'un emploi sur la transition écologique, il aurait été nécessaire de commencer par réaliser un audit indépendant complet.

M. Duprat relève que sur le point n°5 sur le guichet unique, la commune se met en conformité par rapport à la loi

M. Duprat revient sur la souffrance au travail qui est extrêmement forte sur la collectivité et demande quelles sont les actions de prévention mises en place.

Mme Saint-Amaux constate que des emplois de titulaires sont supprimés au profit de création de contrat de projet, que certaines compétences ne relèvent pas de la ville, telle que le poste n°4 l'attractivité économique locale et l'habitat. Sur ce poste il est indiqué « accompagner le service logement du CCAS dans le suivi du parc social en lien étroit avec les bailleurs sociaux » or lors du conseil d'administration du CCAS, il a été indiqué que le CCAS était une entité à part de la ville et que le service logement ne relève pas du CCAS.

Mme Saint-Amaux souhaite avoir confirmation que le contrat de projet sur le guichet unique existe déjà et que ce service regroupera les missions d'accueil de la ville et du CCAS qui sont deux entités différentes.

Mme Dumoulin indique que son groupe ne participera pas au vote et revient sur les définitions de projet et indique que :

- sur l'agenda 2030, développement durable, transition écologique : l'agent aura beaucoup de travail puisque l'agenda 2021 n'a pas été mis en place sur la collectivité,

- sur le contrôle de gestion, audit, évaluation des politiques publiques : ce poste est nécessaire et aurait nécessité un audit externe,

- sur la modernisation et qualité : ce travail est nécessaire puisque la ville n'a pas mis en place le télétravail.

M. Maillard indique que ces créations de poste ont une incidence sur le tableau des effectifs qui n'est pas fourni à l'appui de la délibération. M. Maillard interpelle sur le fait que la création d'emplois non statutaires tels que les postes d'adultes relais et ces emplois en contrat de projet sont contraires aux valeurs défendues par la majorité sur la défense des services publics.

M. le Maire considère que le fait d'être de gauche, c'est accepter le mouvement, le statu quo est la mort du service public. Le constat a été fait que le fonctionnement par pôle n'était pas efficace. Sur les cinq postes, M. Le Maire indique que les contrats de projet n'ont pas vocation à rester à périmètre constant. M. Le Maire revient sur la souffrance au travail qui est lié au mal être des agents par rapport au travail et à l'organisation et que la collectivité se doit de répondre à cette problématique. M. le Maire affirme que la réorganisation aura lieu à effectif et masse salariale constants.

Vote : 24 pour, 5 ne participent pas au vote (M. Maisonneuve, Mme Dumoulin, M. Duprat, Mme Diallo Aminata, Mme Le Lepvrier), **4 contre** (M. Maillard, M. Boutry, Mme Saint-Amaux, M. Sahed).

- Création du régime indemnitaire de la filière police municipale 36/2021

Mme Dumoulin revient sur la déclaration faite précédemment sur l'association Mouv'mantais qui aurait une délégation de service public pour les ateliers de musique assistée par ordinateur et souhaiterait avoir le dossier de la délégation de service public.

Vote : 29 pour, 4 contre (M. Maillard, M. Boutry, Mme Saint-Amaux, M. Sahed).

➤ **Rapporteur : M. NEDJAR, adjoint au Maire :**

Direction des Services techniques :

- Convention quartier pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Limay cofinancé par l'ANRU dans le cadre du NPNRU 37/2021

M. Maillard trouve le projet intéressant sur la rénovation des résidences sociales mais compte tenu du flou sur les nouvelles constructions notamment sur l'école Jean Zay, son groupe s'abstiendra.

M. Maillard souhaite avoir la date de début des travaux du centre commercial de la source.

Mme Saint-Amaux intervient sur la construction de l'école, le terrain semble petit pour la création d'un groupe scolaire et la ville risque de reproduire les mêmes problématiques que sur le groupe scolaire M. QUETTIER dirigé par un seul directeur.

M. le Maire rappelle que ce projet de renouvellement urbain de 60 millions d'euros est financé par l'ANRU, mais aussi le département, la communauté urbaine, la ville et les bailleurs sociaux. La concertation va être engagée par la communauté urbaine et également par la ville en complément. C'est la première fois que la ville a un plan de rénovation des résidences sociales, de cette ampleur. La ville versera 10 millions d'euros et le Conseil Départemental 15 millions d'euros sur cette opération et lorsque l'on fait le ratio par habitant, la participation de la ville est importante.

La population concernée est pressée que ce dossier avance, mais la ville ne maîtrise pas les calendriers comme par exemple sur le projet du centre commercial de la source, où la ville n'a pas d'information nouvelle sur le démarrage des travaux.

Sur le futur groupe scolaire, le dimensionnement sera adapté aux besoins en sachant que les écoles Montessori et Jean Zay seront démolies et Jean Macé rénovée.

Vote : 29 pour, 4 abstentions (M. Maillard, M. Boutry, Mme Saint-Amaux, M. Sahed).

- Vente du pavillon communal – 5 rue de la Côte à Rebours

La délibération est retirée de l'ordre du jour, l'acquéreur s'étant désisté.

- Cession de trois terrains communaux dans le cadre du projet d'extension du PAE des Hauts Reposoirs 38/2021

M. Duprat revient sur la question posée en début de conseil municipal, sur la décision n°15/2021 concernant la préemption de la propriété située 162 rue du Docteur Vinaver et souhaiterait qu'une visite sur place soit organisée afin de voir si le projet de plantation d'arbre est réaliste.

M. Nedjar indique qu'il s'agit d'une propriété dont les habitants n'ont pu mener à bien leur projet et c'est leur banque qui en est devenue propriétaire. Entre temps, le terrain est devenue inconstructible et la banque avait trouvé une SCI susceptible d'acheter ce terrain. Il y a une dalle de béton qui pourra être démolie. La ville a préempté afin d'effectuer des plantations d'arbres et d'en faire un espace d'agrément. Le projet sera travaillé avec les riverains.

Vote : Unanimité

Mme Saint-Amaux revient sur la délibération de la vente du pavillon communal, 5 rue de la côte à Rebours et demande à être associée à la commission qui statuera sur l'attribution de la vente.

- Décision d'aliénation de chemins ruraux dans le cadre du projet d'extension du PAE des Hauts Reposoirs 39/2021

M. Maillard intervient sur l'installation d'Ikea dans le port autonome de Paris à la place de Citroën, l'approvisionnement se fera par transport fluvial par conteneurs et souhaite savoir si des études ont été réalisées sur l'augmentation du trafic des camions qui iront de Limay vers les magasins tels que celui de Plaisir.

Vote : Unanimité

☞ Rapporteur : Mme MACKOWIAK, adjointe au Maire :

Direction des Services techniques :

- Convention de groupement de commandes entre la Ville et le CCAS 40/2021

Vote : Unanimité

☞ Rapporteur : M. le Maire :

Direction de l'Education :

- Attribution d'une bourse initiative au profit de Melle Boutry 41/2021

M. Boutry indique que s'agissant de sa fille, il ne participera pas au vote ni au débat.

Mme Saint-Amaux réitère sa demande d'avoir les critères d'attribution de la bourse initiative comme lors des précédents conseils, même si les critères vont changer, l'opposition souhaite avoir les critères actuels. Mme Saint-Amaux indique que le site n'est pas à jour sur ce sujet.

M. le Maire indique qu'il n'y a pas d'hostilité de la majorité à définir de nouveaux critères, que ce travail va être entrepris et que les critères seront soumis lors d'un prochain conseil municipal.

M. Duprat indique qu'il est favorable à aider les jeunes qui ont des projets et avait demandé qu'un plan de communication soit mis en œuvre afin que ce dispositif soit accessible à tous les jeunes. M. Duprat rappelle qu'une bourse initiative avait été attribuée l'an dernier et demande à avoir le rapport d'activité des actions que le jeune s'était engagé à mettre en place.

M. Nedjar précise que les questions soulevées sont partagées, que le travail de critérisation est en cours et qu'afin de ne pas pénaliser Melle Boutry, la demande a été traitée sans attendre les nouveaux critères.

Mme Saint-Amaux souhaite être associée à la démarche lorsque la commission sera mise en place et souhaite avoir les critères de 2006 et être associée à la réflexion des nouveaux critères.

Vote : 32 pour, M. Boutry ne participant pas au vote

➤ **Rapporteur : M. PROD'HOMME, conseiller municipal délégué :**

Direction sport et vie associative coopération décentralisée :

- Demande de subvention d'équipement pour l'aire de proximité des Fosses Rouges 42/2021

Mme Dumoulin rappelle que la concertation est obligatoire dans le cadre des projets ANRU et aussi que la concertation devrait être systématique lors de tous les projets municipaux. Mme Dumoulin souhaite savoir si les problèmes de stationnement ont été pris en compte dans ce projet.

Vote : unanimité

➤ **Rapporteur : M. NITOU SAMBA, conseiller municipal délégué :**

Direction des Services techniques :

- Dispositif d'aide exceptionnelle au commerce et à l'artisanat 43/2021

Mme Saint-Amaux souhaite avoir des informations sur la fermeture du café de l'avenir suite au passage de la commission de sécurité.

Mme Mackowiak indique que le gérant avait des travaux importants à faire et que la commission de sécurité est en attente de la fin des travaux pour repasser.

Mme Dumoulin relève que le montant total de l'aide est plus importante que l'an passé, pour plusieurs raisons, la période a été plus longue, les plafonds ont été relevés et les critères d'inclusion ont été augmentés.

Vote : unanimité

Questions diverses :

Questions de Mme Dumoulin

La tenue le même jour des élections départementales et régionales en complique l'organisation. Certains bureaux comme celui à l'école Wallon ne respectent pas les conditions sanitaires requises. Quelles sont les dispositions que vous allez prendre pour la bonne tenue des élections du mois de juin.

L'organisation, notamment matérielle des bureaux de vote est en cours et elle répond aux directives du Ministère de l'Intérieur. Suspecter que la Ville ne s'y conforme pas, a fortiori quand on se présente aux suffrages des électeurs, relève au minimum du procès d'intention, au pire du procès politique et d'une certaine intention de nuire. Toutes les mesures seront prises pour assurer une organisation régulière des élections à venir. Nous ne rentrerons pas dans ce genre de débat.

La situation des propriétaires du 12 rue Général Delestraint est désespérée. Ce bâtiment a été squatté, les appartements qui appartiennent au bailleur social Espace Habitat Construction ont été libérés de toute occupation puis murés. Les occupants des derniers appartements de propriétaire se sont agresser, leur logement est détérioré. Ils sont prisonniers de la situation car leur bien est invendable en l'état. Ce territoire est une zone de non droit, les dealers en sont les maîtres des lieux avec votre bénédiction car vous ne faites rien. Quelles actions ont été entreprises depuis le dernier CLSP ? Rien allez-vous enfin décider à agir ?

Question similaire de Monsieur Boutry

- Au quartier du lycée, les riverains sont en permanence confrontés aux problèmes de deal et de squat notamment au 12 rue du Général Delestraint. Suite à la tenue du CLSP quelles mesures ont été mises en place ? De même, vous aviez rencontré des propriétaires fin 2019 avec le directeur d'Espace Habitat suite à une agression d'un locataire. A l'issue de cette réunion, il était convenu qu'Espace Habitat fasse une proposition de rachat des logements. A ce jour, aucune nouvelle de votre part malgré des relances. Qu'en est-il ?

Concernant la situation de la copropriété du n° 12 : les négociations sont toujours en cours entre le bailleur et les 5 copropriétaires. Espace Habitat a mandaté une expertise pour évaluer le prix des 5 appartements restants, le bailleur s'étant engagé à racheter les appartements au prix du marché, sans tenir compte du contexte pour ne pas léser les copropriétaires. A ce stade des négociations (la dernière entrevue avec le bailleur s'est tenue en mars), un propriétaire est toujours non vendeur et un autre formule une demande trop onéreuse.

Concernant le groupe de travail restreint du CLSPD, et suite à sa dernière réunion, a été mis en place un groupe de travail réunissant le bailleur, la Direction du lycée, la Ville avec notamment la Direction des Services Techniques, la Communauté Urbaine, la Région, la Police nationale et le Service Départemental d'Incendie et de Secours, visant un travail partenarial de prévention situationnelle à des fins de sécurisation de l'allée Condorcet et de résidentialisation du parc privé. Sa deuxième réunion est programmée vendredi 28 mai.

Parallèlement, la présence humaines aux sorties du lycée a été renforcée par l'équipe de médiateurs sociaux de proximité récemment installée et a été renforcée par la coordination avec les services de police pour une vigilance accrue sur ce secteur et pour le renforcement des contrôles au-delà des saisines du 17.

La Ville demeure engagée dans la résolution de ces problèmes, à la place et avec les moyens qui sont les siens.

Question de Monsieur BOUTRY

- Nous constatons de jours en jours que la Ville est de plus en plus sale, que les déchets s'entassent, notamment sur les conteneurs collectifs (Ecole Ferdinand Buisson, rue de la Chaponnerie par exemple), entraînant des nuisances pour les riverains. Les collectes ne sont plus effectuées les jours fériés, les poubelles restent donc sur les trottoirs pendant plusieurs jours. Comptez-vous intervenir auprès de GPSEO pour régler ce problème ?

Au même titre que la propreté urbaine, la collecte des déchets est un enjeu important, qui impacte directement la qualité du cadre de vie. Ces deux compétences sont aujourd'hui de la responsabilité de la Communauté Urbaine.

La gestion des abris conteneurs et des bornes d'apport volontaire est effectivement un point devant être amélioré. Nous avons d'ailleurs saisi la Communauté Urbaine spécifiquement sur ce point, par courrier fin 2020. Les services de la CU ont récemment fait savoir qu'un état des lieux serait prochainement réalisé, mais qu'aucun remplacement d'abris conteneur n'aurait lieu cette année.

Concernant les fréquences des collectes, nous regrettons que la CU ne passe plus les jours fériés (comme cela était le cas par le passé). Les jours de collecte sont toutefois précisés dans le calendrier remis à tous les foyers par GPSEO. Les modalités de présentation des déchets seront d'ailleurs rappelées une nouvelle fois dans le Limay Magazine du mois de juin. Les échanges avec la Communauté Urbaine sur l'ensemble de ces points se poursuivent et nous œuvrons quotidiennement à l'amélioration du service rendu aux Limayens, sans être décisionnaire sur ces compétences de proximité.

M. Boutry indique que le problème de ramassage n'a pas lieu que les jours fériés et revient sur le flyer qui vient d'être distribué ce jour, qui donne des consignes pour le dépôt des bacs sur les trottoirs mais qui indique aussi que l'entretien des bacs

sont à la charge des propriétaires, néanmoins personne ne prend en charge le nettoyage des bacs collectifs.

Mme Saint-Amaux demande que les élus soient l'intermédiaire auprès de la communauté urbaine intervient sur la question du nettoyage des bacs collectifs par exemple ceux de la rue F. Buisson et rue de la Chaponnerie avec un amoncellement de déchets qui générèrent la venue de rats et de questions d'hygiène.

M. Nedjar confirme que la gestion des déchets sur l'intercommunalité est un gros sujet et que le formulaire distribué dernièrement par la communauté urbaine n'est pas acceptable. M. Nedjar pense que le nettoyage des bacs collectifs n'a pas été pensé par la communauté urbaine.

Motion pour le renforcement des effectifs et matériels de la police nationale sur Limay 44/2021

M. Duprat relève que la majorité a du mal à assumer la mise en place police municipale, rappelle que les élus ont des fonctions d'Officier de police judiciaire et peuvent être présents dans les quartiers. M Duprat déclare que son groupe ne prendra pas part au vote.

Mme Dumoulin indique qu'avant de présenter une motion, le maire a du rencontrer le commissaire sur ce sujet. Mme Dumoulin réitère sa demande de convoquer une séance plénière du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance.

M. Maillard indique que son groupe votera cette motion sur la nécessité de renfort de la police nationale sur Limay, car les des sujets évoqués précédemment comme les problématiques aux abords du lycée relèvent du domaine de la police nationale.

Mme Dangerville indique que cette motion devrait être signée par tout le monde et que la police est un service public qui a besoin d'avoir des effectifs supplémentaires.

Mme El Manani précise que les élus arpentent les rues et sont informés des problématiques sur la ville. Mme El Manani informe que lors du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance restreint sur Delestraint, une représentante du Département était présente.

M. Boutry demande à ce que les motions soient adressées avant le conseil municipal.

M. le Maire avait estimé que chaque groupe politique avait déjà un avis sur ce sujet.

Vote : 28 pour, 5 ne participent pas au vote (M. Maisonneuve, Mme Dumoulin, M. Duprat, Mme Diallo Aminata, Mme Le Lepvrier).

M. le Maire informe le conseil municipal, que conformément aux textes en vigueur, une procédure est engagée pour mettre fin au détachement de Mme Asselin sur l'emploi fonctionnel de directrice générale adjointe des services, à compter du 1^{er} août 2021.

Fin du conseil Municipal à 22 h 20

Prochain Conseil municipal le 7 juillet 2021.

